



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

Objet : Approbation du compte de gestion du Syndicat dressé par le Receveur.

Délibération N° 2026-02-01

L'an deux mille vingt-six le dix février à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle de La Chapelle de La Châtre, sous la présidence de M. François DAUGERON, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 27 janvier 2026

Les membres formant la majorité du Comité étaient présents : 71 membres sur 112

Présents : M. ALAPETITE Claude, Mme BARNOLE Béatrice (suppléante), Mme BASTARD Christine, M. BAUDRY Gérard, M. BEGAT Julien, Mme BERGUA Catherine, Mme BERNARDET Mireille (suppléante), M. BERTRAND Philippe, Mme BEUGNET Nicole, M. BIDEAUX Nicolas, Mme BIGRAT Chantale, Mme BOMBLED Pascale, M. BONNIN Jean-Michel, M. BOURDEAU Jean-Marie, M. BRE Laurent, M. CALAME Daniel, M. CHAGNON Bernard, Mme CHAGNON Josette, M. CHAMPEAU Francis, M. CHARASSON Patrick, Mme CHAUVAT Delphine (suppléante), M. CHERAMY Pascal (suppléant), M. COLLET Antoine, M. COURTAUD Pascal, M. COUTURIER Pascal, M. DALOT Jean-Pierre, M. DARCHY Guy, Mme DAUDON Christèle, M. DAUDON Daniel, M. DAUGERON François, M. DEFOUGERE Gérard, M. DEGAY Jean-Michel, M. DEMOCRATE Hervé, M. DENORMANDIE Arnaud, M. DÉSIRÉ Serge (suppléant), M. DEVAUX Samuel, Mme D'HOOGHE Nicole, M. DOUET Patrice, M. DORADOUX Jean-Luc (suppléant), Mme ELION Virginie, M. GAUTHE Pascal (suppléant), M. GAUTRON Guy, M. HERLEMONT Etienne, Mme HIBERT Chantal, Mme JOUBERT Séverine, M. JUDALET Patrick, Mme JÜRGING Christiane, M. LACOT Antoine, M. LAFONT Jean-Marc, M. LARUE Fabrice (suppléant), M. MAILLIEN Bernard, M. MARATHON Jean-Paul, M. MATHEY Jean-Luc, M. MAUGRION Philippe, M. MERCIER André, M. MONTINTIN Christian, M. NICOLET Jean-Pierre, M. PATRIGEON Philippe, Mme PERSONNAT Marion, Mme PILLET Michelle, Mme PILLOT DUPUIS Laurence, M. Stéphane RENAULT (suppléant), M. ROBERT Jean-Pierre, M. ROUET Serge, M. ROUTET Philippe, Mme SAUVARD Christine, M. SAVY Philippe, Mme SELLERON Michèle, M. TEMPLIER Dominique, M. VIAUD Philippe, M. YVERNAULT Philippe.

Excusés : M. BELLET Alain, M. BERDUCAT Cédric, Mme BESNIER Marie-Claire, M. BRUNET Charline, M. DEBEURET Jean-Louis, M. DEGUET Rémy, M. DEVISSCHER Thomas, M. DIMEGLIO Rémi, M. DUPLESSIS Jean-Claude, Mme FLEURET Sylvie, M. FLEURY Didier, M. FORGET Joseph, M. GENICHON René, M. GENICHON Sébastien, Mme GLEN Stéphanie, M. JOUHANNEAU Emmanuel, Mme LABESSE Elisabeth, M. LABRUNE Mathieu, M. LEFORT Hubert, Mme LEUILLET Marie-Laure, M. LOEUILLET Gilles, Mme MALASSENET Christine, Mme MALCURAT Patricia, Mme MELIN Bénédicte, M. MICHOT Olivier, Mme NICOLAS Barbara, M. PELLETIER Philippe, M. PETERS William, Mme PION Angélique, M. PIOT Hugues, M. PRADAT Eric, M. RABILLE Franck, M. ROBIN Sébastien, Mme ROUILLARD Maryse, Mme ROUTET Carine, M. ROY Jean-François, M. SALMON Michel, M. SIMON Bruno, Mme SOULETTE Dominique, Mme VILCHES-PARDO Patricia, M. WEINLING Eric.

Nombre de pouvoirs : 3 – M. BELLET Alain a donné pouvoir à M. DAUGERON François, Mme LABESSE Elisabeth a donné pouvoir à M. GAUTHE Pascal, Mme LEUILLET Marie-Laure a donné pouvoir à M. JUDALET Patrick.

Secrétaire de séance : Mme Nicole D'HOOGHE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été normalement justifiées ;

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare, après en avoir délibéré et à l'unanimité**, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le Président,
François DAUGERON

La secrétaire de séance,
Nicole D'HOOGHE